Envoyé en préfecture le 26/08/2024
Reçu en préfecture le 26/08/2024
Publié le
ID : 031-213101876-20240822-2024_094-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux août, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SÉVERAC Philippe, 1er Adjoint au Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, STEMER, VALENTI
MM. BAË, BARBA, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
22 août 2024
Acte n° **2024-094**

Absent(s) représenté(s) :
Mme GOSSELIN a donné procuration à M. BAË
Mme ROUER a donné procuration à Mme MARNAC
Mme SIMÉON a donné procuration à M. SEVERAC
Mme VITET a donné procuration à Mme LE PRIOL
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
M. BATAILLE a donné procuration à M. GAUTHIER
M. BONNET a donné procuration à M. PILET
M. BRIANTAIS a donné procuration à M. RIVIER
M. LOUZON a donné procuration à M. CANILLO

Nombre de Conseillers :

en exercice :	33
présents :	24
procurations :	9
absents :	0
votants :	33

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. FÉDOU

Date de la convocation :
13 août 2024

Thème : 5.7 - INTERCOMMUNALITÉ

Objet : SDEHG - Mise à disposition du rapport d'activité 2023

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 1er Adjoint au Maire informe l'assemblée délibérante de la mise à disposition du rapport d'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG).

Il invite donc le Conseil Municipal à prendre acte de la mise à disposition de ce document.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : prend acte de la mise à disposition du rapport d'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG).

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 22 août 2024.

.../...

Envoyé en préfecture le 26/08/2024
Reçu en préfecture le 26/08/2024
Publié le
ID : 031-213101876-20240822-2024_094-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 août 2024 – acte n° 2024-094 – page 2/2
Thème :	5.7 - INTERCOMMUNALITÉ
Objet :	SDEHG - Mise à disposition du rapport d'activité 2023

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le 1er Adjoint au Maire
SÉVERAC Philippe

MAIRIE DE FONSORBES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
FÉDOU Franck

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 22 août 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le 27 AOUT 2024